



Légation de Suisse

en

Roumanie

RÉF. N° XI-A-9. Confidentielle.

PRIÈRE DE RAPPELER LE NUMÉRO DANS LA RÉPONSE

Roumanie - Accord de clearing.

*Après au Min. Roulé
en l'attente de l'art. 44.*
Bucarest, le 23 mai 1936.

STRADA PITAR MOS 12

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
N° <i>Imm. 9075</i>	
28 MAI 1936	IR
<i>Bo</i>	<i>Baldy</i>

Monsieur le Directeur,

Vous éprouvez sans doute quelque surprise à constater la lenteur avec laquelle vos instructions sont exécutées ou, plus exactement, les difficultés que j'éprouve à obtenir les résultats désirés. Car il va sans dire que la Légation s'efforce toujours d'accomplir sa tâche aussi rapidement et aussi complètement que possible.

Ce qui la paralyse, c'est d'abord le grand nombre de jours fériés qui existe en Roumanie. Il n'est presque pas de semaine où une fête n'interrompe pendant presque 48 heures le travail des administrations.

Il y a une autre difficulté sur laquelle je crois devoir appeler votre attention. Les mesures prises en Suisse pour assurer l'application des accords du 23 mars menacent les intérêts de certains fonctionnaires habitués à prélever leur dîme sur les opérations commerciales dont ils ont à s'occuper. Il en résulte des résistances sournoises que nous avons beaucoup de peine à surmonter.

Je vais vous en donner un exemple :

Comme vous le savez, j'ai réussi non sans peine à obtenir la ratification par le Cabinet de Bucarest des accords du 23 mars. C'est sans aucun doute à M. le Dr Costinesco que je dois d'y être parvenu. Mais, tandis que je

A la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie Publique,
Berne.

dodis



m'efforçais d'accélérer la ratification, un de nos compatriotes est venu me dire que certains fonctionnaires avaient eu des entretiens avec les commerçants qu'ils pensaient particulièrement désireux de voir intervenir à bref délai la ratification dont il s'agit. Ces personnages auraient insinué à leurs interlocuteurs qu'ils étaient en mesure, contre rétribution bien entendu, de faire activer les formalités nécessaires. Il n'a pas été donné suite à leurs suggestions et nous sommes arrivés au but sans avoir à passer sous leurs Fourches Caudines. Cette anecdote, néanmoins, vous aidera à discerner la nature des obstacles que nous avons à vaincre.

Toutefois, j'ai le sentiment que nous progressons. La question de la ratification est réglée. Celle du fonctionnement du contingentement, en prenant pour point de départ le certificat sur formule bleue établie en Suisse, semble être également résolue conformément à nos désirs. La question des commandes de l'Etat (exonération de la prime de 44%) semble en bonne voie et j'espère pouvoir vous annoncer dans le courant de la semaine prochaine une solution satisfaisante.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

P. Chavet